

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

La présente section dresse le portrait du secteur de la récupération et de la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) au Québec. Les données ont été recueillies auprès de 37 des 61 centres de tri en activité en 2018, pour un taux de réponse de 61 %. Le nombre de répondants est le même que pour le Bilan précédent, mais le taux de réponse a quant à lui diminué. Plusieurs centres de tri ont débuté leurs activités entre 2015 et 2018, faisant passer le nombre de ces installations de 48 à 61.

À la fin de cette section est également présentée l'information recueillie auprès des conditionneurs et recycleurs de bois. La valorisation énergétique des matières, incluant le bois, fait l'objet d'une autre section.

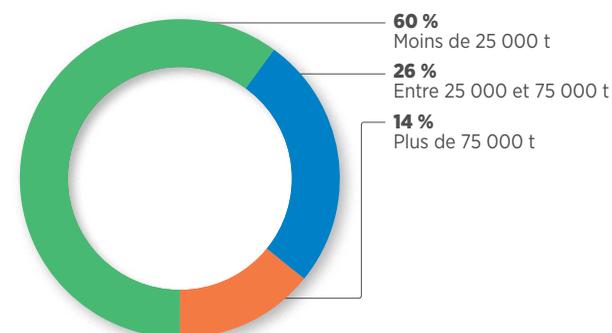
Les matières reçues par les centres de tri de résidus de CRD

Les centres de tri répondants ont traité 1 194 000 tonnes de matières en 2018. Ce tonnage couvrirait entre 60 % et 70 % du gisement pour le secteur du bâtiment¹, ce qui permet d'estimer une quantité totale reçue dans l'ensemble des centres de tri du Québec d'environ 1 781 000 tonnes. Il s'agit d'une diminution estimée de 3,8 % par rapport à 2015.

La moitié des centres de tri de résidus de CRD ayant répondu au Bilan ont reçu 18 000 tonnes ou moins de matières en 2018. Globalement, la majorité des installations est considérée comme étant de petite taille, soit traitant 25 000 tonnes ou moins annuellement.

La quantité totale reçue par l'ensemble des centres de tri de résidus de CRD est estimée à 1 781 000 tonnes en 2018.

Figure 1.1
RÉPARTITION DES CENTRES DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD RÉPONDANTS SELON LE TONNAGE REÇU ANNUELLEMENT

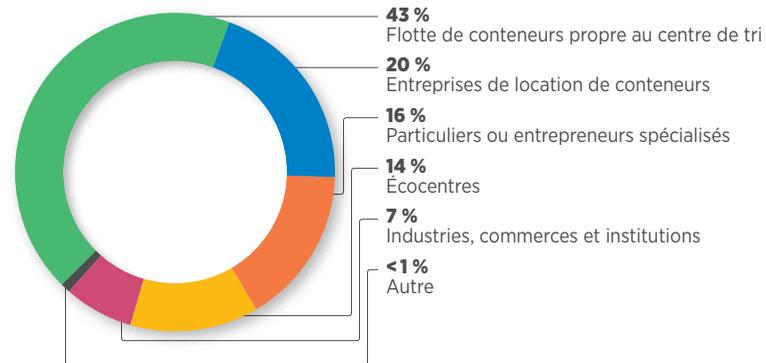


¹ Les résidus de CRD sont générés par deux secteurs d'activités différents : celui du bâtiment et celui des infrastructures. Les informations présentées dans cette fiche concernent principalement le secteur du bâtiment.

La provenance des matières

La majorité de l’approvisionnement des centres de tri provient de collectes et de la location de leur propre flotte de conteneurs (43 %), suivie de l’apport par des entreprises indépendantes de location de conteneurs (20 %). En 2015, seulement 27 % des matières reçues par les centres de tri provenaient de leur propre flotte de conteneurs. L’ensemble des sources d’approvisionnement du tonnage reçu est présenté dans la figure 1.2.

Figure 1.2
PROVENANCE DES MATIÈRES REÇUES PAR LES CENTRES DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD



Proportion des résidus de CRD acheminés vers les centres de tri

Les données obtenues permettent d’estimer que la proportion de résidus de CRD du segment du bâtiment acheminés vers un centre de tri est passée de 63,1 % en 2015 à 59,6 % en 2018.

Tableau 1.1
TAUX D’ACHEMINEMENT DES RÉSIDUS DE CRD VERS UN CENTRE DE TRI

(en tonnes)

	RÉSIDUS ACHÉMINÉS VERS UN CENTRE DE TRI	RÉSIDUS DIRECTEMENT ACHÉMINÉS À L’ÉLIMINATION ^a	QUANTITÉS DE RÉSIDUS GÉNÉRÉS	TAUX D’ACHEMINEMENT VERS UN CENTRE DE TRI
2018	1 781 000	1 205 000	2 986 000	59,6 %
2015	1 851 000	1 083 000 ^r	2 934 000 ^r	63,1 %

a Les tonnages présentés incluent, en plus des résidus de CRD déclarés directement éliminés dans les rapports des lieux d’élimination, les quantités estimées de ces matières qui se retrouvent dans les arrivages d’ordures ménagères et ICI, calculées à partir de taux déterminés lors de la caractérisation à l’élimination 2010–2011.

r Les quantités de résidus de CRD directement éliminés estimés en 2015 ont été révisées par rapport à celles déjà diffusées dans le Bilan 2015.

Cette diminution indique que les générateurs de résidus de CRD semblent choisir davantage l’élimination à la récupération, ce qui est corroboré par la hausse des résidus de CRD directement éliminés entre 2015 et 2018 (11,3 %).

Par ailleurs, les quantités présentées ne prennent pas en considération les quantités de matières entreposées ou éliminées dans des sites illégaux. Les quantités exactes qui y sont acheminées sont très difficiles à estimer.

Rejets

En 2018, les installations répondantes ont envoyé 492 000 tonnes de rejets vers un lieu d'élimination. Une partie des rejets des centres de tri de résidus de CRD (triés ou non) ont été utilisés dans les lieux d'enfouissement pour répondre à des besoins d'aménagements (ex. : construction de route) ou pour répondre à certaines exigences réglementaires (ex. : matériel alternatif de recouvrement). Ce sont 224 000 tonnes de résidus qui ont été utilisées pour ces deux applications : 47 000 tonnes pour des ouvrages d'infrastructure et 177 000 tonnes comme recouvrement alternatif.

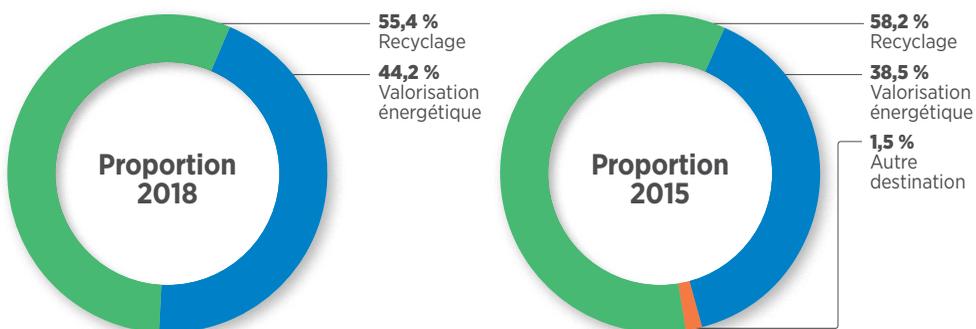
Le reste des rejets, qui représentent 267 000 tonnes, ont été éliminés, majoritairement au Québec. De faibles quantités l'ont été à l'extérieur du Québec (5 000 tonnes).

Au total, les rejets acheminés vers un lieu d'élimination représentent 47 % des matières sortantes, dont 21 % ont été envoyées dans un lieu d'enfouissement pour servir à un autre usage (infrastructure ou recouvrement alternatif) et 26 % ont été éliminées.

Les matières acheminées aux fins de recyclage et de valorisation

Les centres de tri répondants au Bilan 2018 ont donc acheminé au total 53 % des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation énergétique. En effet, sur les 1 051 000 tonnes sortantes des centres de tri, 560 000 tonnes ont été acheminées aux fins de recyclage et de valorisation. De ce tonnage, il est estimé que 55,3 % a été acheminé vers la filière du recyclage et 44,2 % vers la filière de la valorisation énergétique. Il s'agit d'une diminution du taux de sortie vers le recyclage par rapport à 2015, en baisse de trois points de pourcentage.

Figure 1.3
DESTINATION DES MATIÈRES SORTANTES DES CENTRES DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD



À l'instar de 2015, le bois représente toujours en 2018 la plus grande proportion des matières sortantes. La principale différence pour cette matière vient plutôt d'une transition marquée vers la valorisation énergétique plutôt que le recyclage. En effet, en 2015, environ le tiers du bois sortant était acheminé vers la filière du recyclage, contre le quart en 2018, le reste étant destiné à la valorisation énergétique. Le même constat est fait du côté des bardeaux d'asphalte, alors que moins de 5 % de cette matière a été acheminée vers le recyclage en 2018, les centres de tri ayant plutôt privilégié massivement son envoi en valorisation énergétique.

Tableau 1.2
RÉPARTITION DES MATIÈRES SORTANTES AUX FINS DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

MATIÈRES	RECYCLAGE	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	TOTAL	COMPOSITION 2018	COMPOSITION 2015
Agrégats ²	147 000	s.o.	147 000	26,3 %	21,8 %
Bois	84 000	211 000	295 000	52,7 %	55,9 %
Bardeaux	2 000	29 000	30 000	5,4 %	4,0 %
Gypse	6 000	s.o.	6 000	1,1 %	1,2 %
Carton	21 000	0	21 000	3,8 %	1,3 %
Métaux	45 000	s.o.	45 000	8,1 %	6,6 %
Plastique, verre et autres	5 000	1 000	6 000	1,4 %	0,1 %
Matières mélangées	s.o.	7 000	7 000	0,9 %	7,2 %
Total	311 000	247 000	558 000		
Hors Québec			1 500	0,3 %	1,9 %
Grand Total			560 000	100,0 %	100,0 %

² Agrégats ayant été traités par un centre de tri. Le Bilan ne prend pas en considération les agrégats qui ont pu être conditionnés et recyclés directement en chantier ou par les entrepreneurs concernés (ex. : les travaux d'infrastructures). Cette dernière activité regroupe la majorité des volumes de cette matière.

Un million de tonnes de résidus de bois reçus par les conditionneurs et les recycleurs en 2018

Il existe une variabilité importante entre les centres de tri au niveau de la performance, présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.3

RÉPARTITION DES CENTRES DE TRI SELON LEUR TAUX INDIVIDUEL D'ACHEMINEMENT AUX FINS DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TAUX D'ACHEMINEMENT AUX FINS DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	NOMBRE DE CENTRES DE TRI RÉPONDANTS ATTEIGNANT CETTE PERFORMANCE ^a
Moins de 20 %	2
Entre 20 et 40 %	12
Entre 40 et 60 %	7
Entre 60 et 80 %	12
Plus de 80 %	2

a Deux des centres de tri répondants envoient 100 % de leurs matières vers un autre centre de tri

Au total, un peu plus du tiers des centres de tri de résidus de CRD répondants affichent une performance de plus de 60 % d'acheminement de leurs matières au recyclage ou à la valorisation. Certains éléments, comme le contexte régional, ont un impact sur la performance individuelle des centres de tri. En effet, l'éloignement ou la proximité des marchés et l'impact que cela représente au niveau financier, notamment pour les coûts de transport associés, influencent l'effort de tri pour une matière donnée.

Le conditionnement et le recyclage du bois

Au Québec, le secteur du conditionnement et du recyclage du bois se divise en trois grandes catégories :

- 1 Les conditionneurs de bois :** Ces entreprises reçoivent des résidus de bois sous différentes formes et les traitent pour qu'ils puissent ensuite servir d'intrants à des recycleurs de bois, en agriculture, en horticulture ou à des installations de valorisation énergétique. Les conditionneurs s'approvisionnent auprès de centres de tri de résidus de CRD ou encore directement auprès de générateurs (notamment des industries et commerces).
- 2 Les recycleurs de bois :** Ces entreprises reçoivent des résidus de bois qu'ils intègrent dans leurs procédés afin de fabriquer un produit fini tel que des panneaux de particules ou des panneaux d'insonorisation. Les recycleurs s'approvisionnent auprès de conditionneurs, de centres de tri de résidus de CRD ou directement auprès de générateurs.
- 3 Les recycleurs et conditionneurs de bois traité :** Ces entreprises se spécialisent dans la transformation de bois traité. Elles reçoivent en très grande majorité des produits en fin de vie comme des poteaux d'utilité publique ou encore des dormants de chemin de fer. Les entreprises de cette catégorie peuvent transformer ces produits pour le réemploi (ex. : autres poteaux électriques, poteaux de clôtures), en d'autres produits du bois (ex. : planches, madriers) ou encore en copeaux pour la valorisation énergétique.

Les entreprises du secteur du conditionnement et du recyclage du bois ont déclaré avoir reçu un million de tonnes de résidus de bois en 2018. Cette matière est destinée à près de 90 % à la filière du recyclage. L'approvisionnement provient en majorité de l'industrie forestière et est acheminé sous forme de copeaux. Des quantités importantes de bois trié par les centres de tri de résidus de CRD sont également reçues dans leurs installations (la quasi-totalité des 84 000 tonnes acheminées au recyclage par les centres de tri).

Ces entreprises ont déclaré avoir également importé 175 000 tonnes de bois en 2018, afin de répondre à leurs besoins d'approvisionnement (en qualité ou à des coûts intéressants pour eux).